AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202184-20260701-D22062026-DE
en date du 08/09/2026 ; REFERENCE ACTE : D22062026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Arrondissement LE MANS – Canton de BONNETABLE
SIVOS LA GUIERCHE-SOUILLE
37, Rue Principale – 72380 LA GUIERCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SIVOS LA GUIERCHE-SOUILLE

Afférents au Conseil Syndical	Nombre de membres En exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votants avec pouvoir	Exprimés
10	10	8	2	2	10

SEANCE DU 29 juin 2026

Date de la convocation : 22 juin 2026
Date d'affichage convocation : 01 juillet 2026
Date d'affichage décision : 01 juillet 2026

Délibération numéro 22-06-2026

Objet de la délibération : **Mise à jour du tableau des effectifs**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures et dix minutes, les membres du comité du SIVOS « La Guierche - Souillé », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Souillé, sous la présidence de Monsieur GEFFROY Gaëtan, Président du Syndicat.

Présents :
- Mesdames Laure BOURRASSEAU, Véronique DALMONT ; Messieurs Matthieu DUBOIS, Gaëtan GEFFROY (délégués de la commune de La Guierche)

- Mesdames Charline LE ROY, Stéphanie LEFEVRE, Olivia LHOMME ; Monsieur Guillame CANTIN (délégués de la commune de Souillé)

Absent(s) excusé(s) :
- Monsieur Eric BOURGE (délégué de la commune de La Guierche),
- Monsieur Jacky PELLIEUX (délégué de la commune de Souillé)

Pouvoir(s) :
- Monsieur Eric BOURGE donne pouvoir à Monsieur Gaëtan GEFFROY
- Monsieur Jacky PELLIEUX donne pouvoir à Monsieur Guillaume CANTIN

Monsieur Matthieu DUBOIS a été désigné secrétaire de séance.

Mise en ligne le : 16/10/2026 15:52 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Gaëtan GEFFROY Président du SIVOS
https://www.laguierche.fr/documents_administratifs/82995

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le Décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les Décrets portants statuts particuliers des cadres d'emplois modifiés avec effet au 01/01/2007 et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Considérant que les missions de la fiche de poste de l'agent sont en conformité avec des fonctions du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
Vu le budget du SIVOS La Guierche-Souillé,

DECIDE :

- D'adopter le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté comme suit à compter du 29/06/2026 :

Emploi permanent	**Cadre d'emplois des adjoints administratifs (1 poste annualisé)**		
	Rédacteur	1 poste à 28h	Stagiaire au 01/06/2026
	Cadre d'emplois des ATSEM (1 poste vacant) : ***durée hebdomadaire de travail annualisée***		
	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1 poste à 29h	Titulaire
	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1 poste à 25h30	Vacant
	Cadre d'emplois des adjoints techniques (8 postes) : ***durée hebdomadaire de travail annualisée***		
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1 poste à 25h30	A compter du 01/07/2023 Titulaire
		1 poste à 30h	A compter du 08/11/2020 Titulaire
	Adjoint Technique	2 postes à 20 h	A compter du 01/01/2022 Titulaire A compter du 14/10/2024 CDD 3 ans
		1 poste à 22h	CDD (3 ans) depuis le 10/02/2023 + renouvellement jusqu'au 31/07/2026
		1 poste à 24h30	Stagiaire depuis le 01/02/2026
		1 poste à 28h00	A compter du 01/01/2023 Titulaire
		1 poste à	A compter du 01/09/2020

Mise en ligne le : 16/10/2026 15:52 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Gaëtan GEFFROY Président du SIVOS
https://www.laguierche.fr/documents_administratifs/82995

		28h00	Titulaire
		1 poste à 16h30	CDD (3 ans) A compter du 01/09/2024
		1 poste à 13h00	CDD (3 ans) A compter du 01/09/2024
	Agent de maîtrise	1 poste à 28h00	Titulaire A compter du 01/05/2025

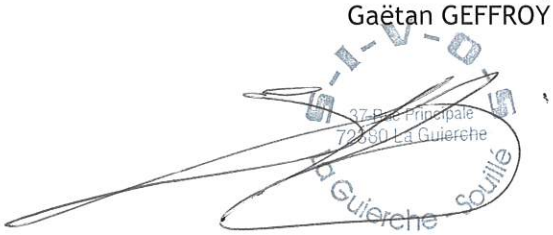
Emploi non permanent	Adjoint Technique	1 poste à 26h40	Contractuel

AUTORISE :

Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
La Guierche, le 01/07/2026
Le Président,
Gaëtan GEFFROY



La présente décision du comité syndical du SIVOS « La Guierche Souillé » peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Mise en ligne le : 16/10/2026 15:52 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Gaëtan GEFFROY Président du SIVOS
https://www.laguierche.fr/documents_administratifs/82995

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202184-20260701-D22062026-DE
en date du 08/09/2026 ; REFERENCE ACTE : D22062026

Mise en ligne le : 16/10/2026 15:52 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Gaëtan GEFFROY Président du SIVOS
https://www.laguierche.fr/documents_administratifs/82995